

INTERPELLATION SUR LE CENTRE AMITIE

Par courrier du 6 avril 2007, vous preniez note de notre représentation dans diverses associations communales dont le Centre « Amitié », lié à la cité du même nom.

Cela a finalement été fait au conseil communal du 27 février 2008.

En tant que représentant du groupe PS, je n'ai jamais été convoqué en 2007 ou en 2008 à une AG ou à un CA de cette ASBL.

Je m'en suis inquiété verbalement sans obtenir autre chose que des réponses évasives.

C'est par la presse que j'apprends que non seulement elle ne se réunissait plus guère mais que ses comptes ne sont plus déposés !

J'apprends enfin que le CA s'est réuni le 21 novembre pour décider de sa mise en liquidation, alors que les administrateurs de l'opposition n'ont pas été convoqués !

Si véritablement le CA a décidé la dissolution de l'ASBL, j'aimerais que l'on m'explique les statuts qui délégueraient une telle compétence au C.A. !

On est loin de vos déclarations de bonnes résolutions de juin 2007 de remise en ordre progressive de toutes les associations communales !

J'attends en tous cas les explications de l'échevine concernée sur la façon dont ce nouveau dossier sera traité.

Emmanuel DEGREGZ
Conseiller communal